



**Mairie  
d'AUBIGNÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**SEANCE DU 30 Juin 2020**

\*\*\*

**COMPTE RENDU**

L'an deux mil vingt, le trente juin à vingt heures trente,  
Le CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Aubigné s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans la salle communale, sous la Présidence de Mr Youri MOYSAN, Maire.

Présents : Stéphanie SAUVEE, Pascal VASNIER, Valérie BORDES, Aurélie MIRAMONT,  
Bruno DENIAUD, Johanna JAMAUX, Jean Charles GRUEL, Pierre Yves GIRAUD, Bruno  
RICHARD

Absents : Isabelle LETOURNOUX

Procurations : Isabelle LETOURNOUX à Youri MOYSAN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 11

Secrétaire de séance : Aurélie MIRAMONT

Date de convocation : 25 Juin 2020

Date d'affichage en mairie : 25 Juin 2020

**Désignation des représentants de la commune**

**Délibération 2020/06**– Nature de l'acte : 5.3 Désignation des représentants

Vu le renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020,  
Considérant qu'il convient de désigner les délégués auprès des différents syndicats et organes  
associés,

Monsieur Le Maire donne lecture des nominations suivantes :

<b>Organismes</b>	<b>Délégué(s) titulaires(s)</b>
VALCOBREIZH	Jean Charles GRUEL
ACSE 175	Stéphanie SAUVEE
CODEM / CLIC	Aurélie MIRAMONT
SDE 35	Bruno RICHARD
Ille et Développement	Youri MOYSAN
Correspondant sécurité routière	Isabelle LETOURNOUX
Représentant de la Défense	Valérie BORDES
Syndicat Mixte du Pays de Rennes	Youri MOYSAN
VALCOBREIZH CCVIA	Jean Charles GRUEL
Syndicat Mixte du bassin versant de la Flume, de l'Ille et l'Illet	Pascal VASNIER

**Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné : Fonds de concours**

**Délibération 2020/07**– Nature de l'acte : 7.8 Fond de concours

Dans le cadre des Fonds de concours , la commune d'Aubigné sollicite une participation financière de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné pour plusieurs opérations pour l'année 2019 2020.

Monsieur le Maire rappelle que le solde alloué à la commune d'Aubigné s'élève à 39 585,92€.

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération 2019/21 du 26 Mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé le marché public pour la création d'un mur de soutènement au Cimetière.

Dépenses		Recettes	
La jourdanière nature	25 275,20€	DETR	10 910,08€
Guillois (fourniture Pierres)	2 000, 00€	Autofinancement	8 182,56€
		Fonds de concours	8 182,56€
	27 275,20€		27 275,20€

Il est demandé l'attribution de 8 182,56€ au titre du fonds de concours pour cette opération pour l'année 2019.

Par délibération 2018/72 du 18 Décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la viabilisation de la parcelle A484.

Dépenses		Recettes	
Terrassement Guillois	15 485,00€	Autofinancement	8 777,37€
Branchement eau potable	1 175,13€	Fonds de concours	8 777,36€
Branchement électricité	894,60€		
	17 554,73€		17 554,73€

Il est demandé l'attribution de 8 777,36€ au titre du fonds de concours pour cette opération pour l'année 2019.

Par délibération 2019/52 du 19 Novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une allée au cimetière pour un montant de 11 092,30€ HT. La facture de l'entreprise s'élève après travaux à 10 855,92€.

Dépenses		Recettes	
Allée cimetière	10 855,92€	Autofinancement	5 427,96€
		Fonds de concours	5 427,96€
	10 855,92€		10 855,92€

Il est demandé l'attribution de 5 427,96€ au titre du fonds de concours pour cette opération pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **SOLLICITE** le versement de 22 387,88€ au titre du fonds de concours.
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer tout acte afférant à cette demande.

**Inventaire des cours d'eau**

**Délibération 2020/08**– Nature de l'acte : 8.8 Environnement

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), l'Etablissement Public Territorial du Bassin Vilaine a réalisé un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant, conforme à un cahier des charges validé par la Commission Locale de l'Eau et l'IGN.

Par souci de cohérence hydrographique, l'inventaire a été fait à l'échelle du bassin hydrographique de la Vilaine en concertation avec des groupes de travail communaux.

Cet inventaire a été réalisé à partir de critères techniques et d'une démarche locale participative à laquelle la commune a été associée.

Les résultats de cet inventaire ont été transmis en amont à tous les conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **1 CONTRE, 3 ABSTENTIONS, 7 POUR** :

- **VALIDE** les résultats de l'inventaire des cours d'eau sur la commune.
- **PERMET** l'intégration de cet inventaire dans le PLU de la commune à l'occasion de sa prochaine modification ou révision et se met ainsi en conformité avec l'arrêté inter préfectoral portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine du 2 Juillet 2015

### Charte du réseau des médiathèques du Val d'Ille Aubigné

**Délibération 2020/09** – Nature de l'acte : 5.7 Intercommunalité

Suite au Comité de pilotage Culture/Mise en réseau du 11 décembre 2019 (Compte-rendu en annexe) les élus participants se sont prononcés favorablement à la proposition de la charte de Réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné.

Cette charte émane d'un travail de concertation de plusieurs mois dans le cadre des GTB (Groupe de Travail des Bibliothécaires) et des Copil Culture/Mise en réseau.

La Charte reprend les axes du schéma de développement culturel et les décline de manière opérationnelle :

- Mise en place d'une carte unique et mise en réseau informatique des bibliothèques et mise en place de la circulation et de la desserte documentaire sur le territoire
- Développement de la complémentarité des politiques communautaires de lecture publique
- Mise en place d'une politique d'animation intercommunale annuelle recentrée et évolutive
- Mise en place d'un plan de formation intercommunal
- Gouvernance

Les annexes proposent des outils opérationnels pour le bon fonctionnement du Réseau : modalités de prêt, des retards, Règlement Intérieur, charte de coopération bénévoles en bibliothèque

La signature de la Charte de Réseau par la Communauté de communes et les communes qui souhaitent rejoindre le Réseau est essentielle pour entamer la phase opérationnelle du projet de mise en réseau avec la mise en place d'un logiciel commun.

Monsieur Le Maire propose de valider la Charte de Réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné et de se soumettre à son adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **PUNANIMITE** :

- **VALIDE** la charte du réseau des médiathèques du Val d'Ille Aubigné.
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune d'Aubigné au réseau

### Participation aux frais de scolarité 2019/2020 – Andouillé Neuville (Public)

**Délibération 2020/10** – Nature de l'acte : 8.1.1 Frais de scolarité

L'école publique d'Andouillé Neuville a transmis à la commune le montant des frais de scolarité pour 2019/2020, un titre sera émis prochainement avec en pièce jointe la liste à jour des élèves :

	Effectif	Coût/élève	Coût total
Maternelle	6	1095,89€	6,575,34€
Elémentaire	7	402,62€	2,818,34€
<b>TOTAL</b>			<b>9 393,68€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** le versement des frais de scolarité 2019/2020 de l'école publique d'Andouillé Neuville pour un montant de 9 393,68€, sous réserve de l'identification des lieux de résidence des familles.

### Avenant Convention ALSH Familles Rurales Andouillé Neuville

**Délibération 2020/11**– Nature de l'acte : 7.5 Subventions

Plusieurs convention de participation pour l'Accueil de Loisir Sans Hébergement d'Andouillé-Neuville (association Familles Rurales) ont été transmises à la commune. Une portant sur le premier semestre du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 2020 avec une subvention à hauteur de 9,50€ la journée/enfant. Une deuxième convention portant sur la période estivale permettant l'inscription des aubinois à l'ALSH avec une subvention à hauteur de 10,50€ la journée/enfant.

Ces deux conventions ont été signées par Monsieur Le Maire, le 16 Juin 2020, conformément aux délégations du conseil municipal.

Comme chaque année les frais de transport de l'été sont remboursés au prorata du nombre d'enfants d'Aubigné fréquentant l'ALSH.

Enfin un avenant à la convention de participation a été adressé à la commune pour l'année scolaire 2020/2021 concernant les mercredis et petites vacances (Octobre 2020, Février et Avril 2021)

Le montant de la participation demandé à la commune est de 10,50€ par journée-enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention de participation à l'ALSH d'Andouillé-Neuville pour l'année 2020/2021.

### Indemnités Maire

**Délibération 2020/12**– Nature de l'acte : 5.6.1 Indemnité aux élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants :

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

La Population totale d'Aubigné n'atteignant pas 500 habitants, le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique s'élève à 25,5%.

Monsieur Le Maire ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- **DECIDE** de fixer le taux des indemnités versé du Maire à 25,5% de l'indice brut de référence 1027 correspondant à un montant mensuel de 991,80€ brut.

Cette indemnité sera versée au Maire chaque mois à effet du 23 Mai 2020.

### Indemnités Adjoints

**Délibération 2020/13**– Nature de l'acte : 5.6.1 Indemnité aux élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants :

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints du Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

La Population totale d'Aubigné n'atteignant pas 500 habitants, le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique s'élève à 9,9%.

Les adjoints Mme SAUVEE et M RICHARD ne souhaitent pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **PUNANIMITE** :

➤ **DECIDE** de fixer le taux des indemnités versé aux adjoints au Maire à 9,9% de l'indice brut de référence 1027 correspondant à un montant mensuel de 385,05€ brut.

Cette indemnité sera versée aux adjoints chaque mois à effet du 23 Mai 2020.

### Taux d'Imposition et taxes locales 2019

**Délibération 2020/14** - Nature de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le projet de budget primitif 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de **26 411 €** ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **PUNANIMITE** :

➤ **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition 2019 pour l'année 2020, selon le tableau suivant :

	<b>2020</b>
Taxe foncière (bâti)	11,05 %
Taxe foncière (non bâti)	34,08 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

➤ **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### Admission en non valeur

**Délibération 2020/15** - Nature de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de M. LECOURT, le Trésorier par mail explicatif du 5 mai 2020, informant la commune qu'il n'a pu recouvrer deux titres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **PUNANIMITE** :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
  - n° 99 de l'exercice 2019, (objet : Occupation du domaine public- montant :2€)
  - n° 102 de l'exercice 2016 , (objet :Occupation du domaine public - montant :25€)
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 27 euros.
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

**Commune**  
**Compte administratif 2019 – compte de gestion 2019**

**Délibération 2020/16**– Nature de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2019 :

Fonctionnement:

Dépenses	195 191,40€
Recettes	239 988,23 €
Solde	44 796,83€
Reporté de l'exercice 2018	5 000 €
<b>SOLDE</b>	<b>49 796,83 €</b>

Investissement

Dépenses	144 452,45 €
Recettes	163 821,12 €
Solde	19 368,67 €
Reporté de l'exercice 2018	113 969,95 €
<b>SOLDE</b>	<b>133 338,62€</b>

et constate l'identité des écritures avec le compte de gestion 2019.

M. le Maire, ne participant pas statutairement à ce scrutin, demande à Stéphanie SAUVEE, 1<sup>ère</sup> adjointe, de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➤ **APPROUVE** le compte administratif de la commune 2019

**Commune Affectation du résultat 2019– report du solde d'exécution 2019**

**Délibération 2020/17** - Nature de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'**UNANIMITE** d'affecter les résultats au budget 2020 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement de **49 796,83 €** : affectation de 5 000 € au compte R 002 et de 44 796,83 € au compte 1068.

Report du solde d'exécution d'investissement de **133 338,62 €** au compte R 001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➤ **APPROUVE** l'affectation du résultat 2019 et le report du solde d'exécution 2019

**Commune Budget Primitif 2020**

**Délibération 2020/18** - Nature de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019, arrêté lors des réunions de la commission de finances des 11 et 18 Juin 2019, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **242 000 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **258 760 €**

Vu l'avis de la commission finances du 11 et 18 Juin 2020,  
Vu le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	242 000 €	242 000 €
<b>Section d'investissement</b>	258 760 €	258 760 €

**Assainissement**  
**Compte administratif 2019 – compte de gestion 2019**

**Délibération 2020/19**– Nature de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2019 :

Fonctionnement:

Dépenses	22 068,52 €
Recettes	24 506,30 €
Solde	2 437,78 €
Reporté de l'exercice 2018	12 876,37 €
<b>SOLDE</b>	<b>15 314,15 €</b>

Investissement

Dépenses	21 616,08 €
Recettes	12 370,34 €
Solde	-9245,74 €
Reporté de l'exercice 2018	11 574,10 €
<b>SOLDE</b>	<b>2 328,36€</b>

et constate l'identité des écritures avec le compte de gestion 2019.

M. le Maire, ne participant pas statutairement à ce scrutin, demande à Stéphanie SAUVEE, 1<sup>ère</sup> adjointe, de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'assainissement 2019

**Assainissement Affectation du résultat 2019– report du solde d'exécution 2019**

**Délibération 2020/19** - Nature de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'**UNANIMITE** d'affecter les résultats de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé de **15 314,15 €** : affectation en totalité au compte R 002.

Report du solde d'exécution d'investissement de **2 328,36 €** au compte R 001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2019 et le report du solde d'exécution 2019

## Assainissement Budget Primitif

### Délibération 2020/21 - Nature de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2019, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 18 Juin 2020, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **36 200 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **22 709,36 €**

Vu l'avis de la commission des finances du 11 et 18 Juin 2020,  
Vu le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	36 200 €	36 200 €
<b>Section d'investissement</b>	22 709,36 €	22 709,36€

## Parcelle A484 : Offre d'achat

### Délibération 2020/22 – Nature de l'acte : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Vu la délibération 2019/22 du 26 Mars 2019, fixant le prix du m<sup>2</sup> à 100€ et la superficie du terrain à savoir 999m<sup>2</sup>,

Vu l'article L. 2241-1 du CGCT.12 déc. 2016, indiquant que l'opération porte sur la cession d'un bien immobilier ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants, la sollicitation de l'avis des domaines est obligatoire sans condition de seuil,  
La commune d'Aubigné n est donc pas concernée par cette obligation

Le terrain est en vente depuis mars 2019 sur le boncoin et chez le notaire depuis juin 2019.

Deux propositions ont été reçues en Mairie courant juin 2020. Une offre s'élève à 95 400€ et une autre au prix demandé soit 99 900€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** la proposition d'achat pour la parcelle A 484 de M LOUET et Mme MITOUARD au prix de 99 900€,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent.